



**Délibération du conseil municipal du 2 août 2022 - N° D2022\_41**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 5 août 2022  
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le deux août, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Absents : 4

Absente excusée : 1

**Absentes ayant donné pouvoir : 3**

CAPRI Brigitte ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves ;

LEDRU Sindy ayant donné pouvoir à DUCROUX Elisabeth ;

ROGAZY Fabienne ayant donné pouvoir à LAURENSEN David.

Votants : 14 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LAURENSEN David

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane		x	LEDRU Sindy		x
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte		x	PEPIN Nathalie	x				
TINJOUR Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT le conseil municipal réuni en date du 7 juillet 2022 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022, dont chaque membre a été destinataire.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

*Le secrétaire de séance,*

David LAURENSEN

*Le Maire,*



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*